



Liège, le 05 septembre 2016

Centre Psycho-Médico-Social Libre
LIEGE VII - 70, rue Louvrex - B 4000 LIEGE
Tél : 04 254.97.40 - Fax : 04 254.97.41

Madame, Monsieur,

L'école à laquelle vous avez confié votre enfant a choisi le centre PMS libre de Liège 7 pour exercer les missions attribuées par la législation aux centres psycho-médico-sociaux (Loi du 1 avril 1960, Arrêté Royal du 13 août 1962, Décret du 14 juillet 2006).

Les centres PMS inscrivent leurs missions dans la ligne des objectifs généraux de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Le personnel d'un centre est composé de psychologues, d'infirmiers et d'assistants sociaux. Ses services sont gratuits, consultatifs et soumis au secret professionnel.

Le centre PMS collabore donc avec l'école mais aussi avec les parents afin de favoriser le développement harmonieux de chaque enfant et aider à son épanouissement sur les plans psychologique, médical et social. Nos axes d'intervention concernent notamment la réussite scolaire, le choix d'une orientation bien adaptée, l'aide en cas de difficulté d'apprentissage ou d'adaptation sociale, le soutien à la parentalité, l'éducation à la santé.

Le centre PMS délivre également certains documents officiels tels que les rapports d'orientation vers l'enseignement spécialisé et les attestations d'avis liées aux dérogations à l'obligation scolaire.

Le programme d'activité du centre est négocié avec la direction de l'école. Les parents qui souhaitent l'intervention de l'équipe PMS pour leur enfant peuvent à tout moment la contacter par écrit ou par téléphone. Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant bénéficie des interventions individuelles du centre PMS doivent me faire connaître leur refus par écrit dès le début de l'année scolaire.

Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'équipe PMS